



ARRETE MUNICIPAL N°2025/38
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DU 17 OCTOBRE AU 19 DÉCEMBRE 2025

Le Maire de Villars-Colmars,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Articles L 2213-2 et L 2213-3, -

VU la demande de l'Entreprise « la pierre à l'édifice » représentée par Monsieur William AÏSSAT qui sollicite l'occupation du domaine public afin de stocker le matériel nécessaire à la réalisation des travaux de réhabilitation d'un appartement situé rue St François.

CONSIDERANT qu'il convient de répondre favorablement à cette demande pour permettre la réalisation des travaux.

ARRETE

Article 1 : L'Entreprise « La Pierre à l'édifice » est autorisée à occuper le domaine public du 17 octobre 2025 au 19 décembre 2025 :

Sur une superficie d'environ 300 m² en bout de l'ancien parking du chalet à carton, Route du Puy, afin d'y entreposer le matériel nécessaire à la réalisation des travaux

L'Entreprise devra mettre en sécurité cet espace par un balisage adéquat.

Article 2 :

Cet emplacement est mis gratuitement à disposition de l'entreprise.

Article 3 :

L'Entreprise sera et demeurera responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 4 :

À tout moment le chantier pourra être suspendu, si son déroulement est susceptible d'allonger la durée de perturbation, ou si les injonctions données à l'Entreprise ne sont pas suivies d'effet, pour ce qui concerne les règles de sécurité.

Article 5 :

Monsieur le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Colmars-les-Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, soit gracieux auprès de l'autorité administrative signataire de celui-ci, soit d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille 22, 24 rue Breteuil à 13281 MARSEILLE Cédex 6, à compter de la date du présent arrêté.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fait à Villars-Colmars, le 16 octobre 2025

Le Maire,



Laurent ROUX

